

DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Arrondissement de Soissons
Canton de Soissons 1

MAIRIE
DE
POMMIERS
02200

Tél. : 03 23 73 00 96

@ : mairie.de.pommiers02@orange.fr

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 2024-055

PORTANT SUR

**PERMISSION OU AUTORI-
SATION DE VOIRIE**

**POSTE DE REFOULEMENT
RUE DE LA VALLÉE**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE POMMIERS

Le Maire de la Commune de Pommiers,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R44, R53-2 et R225 ;
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière des routes et autoroutes et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1- huitième partie – signalisation routière).
Vu la demande de Monsieur Quentin PETIT – EHTP - ARRAS – TSA 70011 – CHEZ SOGELINK – 69134 DARDILLY CEDEX, en date 11.09.2024 ;
Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux suivants :
Réhabilitation d'un poste de refoulement rue de la Vallée à Pommiers.

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, autorise l'Entreprise EHTP - ARRAS ou l'entreprise chargée d'intervention, à une réglementation de circulation par la mise en place d'un balisage pendant les travaux rue de la Vallée à Pommiers : interdiction de stationnement aux points de repères, travaux avec empiètement sur chaussée, à compter du 30 septembre 2024 pour une durée de 45 jours.
Une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

Article 2 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3 : L'Autorité territoriale, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Soissons, sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Pommiers, le 11 septembre 2024

Le Maire
Anthony GRANDO

